www.delunevilleabaccarat.fr

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du TERRITOIRE de Baccarat

MK

# COMPTE RENDU tenant lieu de procès-verbal DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 23 JANVIER 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mmes Rose-Marie FALQUE, Yvette COUDRAY, Jocelyne CAREL, MM. Gérard FRANÇOIS, Christian GEX, Mme Sabrina VAUDEVILLE, MM. Bruno MINUTIELLO, Bernard MICLO, Jacques DEWAELE, François MEYER, Mmes Caroline GEORGÉ, Marie-Jo GEORGES, MM. Alain VINCENT, Jean-Paul FRANÇOIS, Gilles SAUMIER, François GENAY, Bernard VAUTRIN, Pierre BURDUCHE, Mme Marie-Lucie HENRY, M. Gérald FRANÇOIS, Mme Bernadette GAUCHÉ, MM. José CASTELLANOS, Serge DESCLE, Ghislain GALLAND, Etienne CREMEL, Mme Virginie BURTIN, MM. Ludovic CHAUMET, Pierre-Jean COURBEY, Mmes Anne-Marie di MARINO, Joëlle di SANGRO, MM. Christian FLAVENOT, Jonathan HAUVILLER, Jacques LAMBLIN, Mmes Alexandra HUGO, Catherine LAURAIN, Colette MANSUY, Catherine PAILLARD, MM. Bernard RECOUVREUR, Aziz SAHIN, Benoît TALLOT, Thibault VALOIS, Mme Marie VIROUX, M. Pascal BURGAIN, Mme Mélanie CHERRIER, MM. Francis VILLAUME, Bernard ZABEL, Gérard COINSMANN, René KRYZS, Jean-Pierre CARRY, Mmes Damienne VILLAUME, Marie-Françoise MEYER, MM. Jean-Marie LARDIN, Philippe ALAVOINE, Pascal MARCHAL, Christian TISSOUX, Jacques PISTER, Laurent GELLENONCOURT.

ÉTAIENT EXCUSÉS: Mme Sabine TIHA (pouvoir à Mme Yvette COUDRAY), MM. Cédric PERRIN, Femand PHILIPPE (pouvoir à M. Jacque PISTER), Mme Florence DUPAYS (remplacée par M. Gilles SAUMIER), M. Alain THIERY (remplacé par M. Pierre BURDUCHE), Hervé BERTRAND, Mme Edith BAGARD (pouvoir à M. Bernard RECOUVREUR), MM. Gérald BARDOT (pouvoir à Mme Colette MANSUY), Pascal BAUCHE, Frédéric BREGEARD (pouvoir à Mme Marie VIROUX), François FRASNIER (pouvoir à M. Christian FLAVENOT), Mme Annie GUILLEMOT (pouvoir à Mme Alexandra HUGO), M. Jean-Luc LEFEUVRE (pouvoir à Mme Joëlle di SANGRO), Mmes Michèle WALTER, Claudine COLAS (pouvoir à Mme Virginie BURTIN), MM. Joël GERARD (remplacé par Mme Mélanie CHERRIER), Gérard RITZ (remplacé par M. Jean-Pierre CARRY), Jean-Marie LECLERE.

**ÉTAIENT ABSENTS**: MM. Michel BOESCH, Mmes Brigitte FLEURANTIN, Laurie JOCHAUD du PLESSIX, Anne LASSUS, Daphné VELTIN-DESSAUVAGES, MM. Jean-Luc DEMANGE, Vincent VAUTHIER

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, sous la Présidence de Monsieur Laurent de GOUVION SAINT CYR, Président,

**DÉLIBÉRATION N° 2020-007 - Désignation du secrétaire de séance** A l'unanimité, désigne Mme Virginie BURTIN comme secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION N° 2020-008 - Approbation du compte rendu du Conseil du 17 décembre 2019 A l'unanimité, approuve le compte rendu du Conseil communautaire du 17 décembre 2019

DÉLIBÉRATION N° 2020-009 [Arrivée de M. Jacques LAMBLIN] - Administration Générale - Avis sur le projet de décret modifiant le décret n°73-250 du 7 mars 1973 - Evolution du périmètre de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine

A l'unanimité, émet un avis favorable au projet de décret modifiant le décret n°73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine.

DÉLIBÉRATION N° 2020-010 - Administration Générale - Convention de maitrise foncière opérationnelle entre l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat et la Ville de Baccarat concernant le bien situé 26 rue Humbépaire à Baccarat

A l'unanimité, adopte la convention de maitrise foncière opérationnelle entre l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, la Ville de Baccarat et la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat concernant le bien sis 26 rue Humbépaire à Baccarat et autorise le Président à signer la convention ci-jointe ainsi que tout document relatif à cette affaire.

DÉLIBÉRATION N° 2020-011 - Administration Générale - Convention pré-opérationnelle entre l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat et la Commune de Bertrichamps concernant l'ancienne Taillerie sise à Bertrichamps

A l'unanimité, adopte la convention pré-opérationnelle MM10PO10500, ci-jointe, entre la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat, l'Etablissement Public Foncier de Lorraine et la Commune de Bertrichamps. Confirme l'engagement de financement de cette étude à hauteur de 15%, soit 15 000 euros T.T.C et s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2020. Autorise le Président à signer la convention ci-jointe ainsi que tout document relatif à cette affaire.

# DÉLIBÉRATION N° 2020-012 [Arrivée de M. Benoît TALLOT] - Economie - Création d'une réserve foncière sur l'Actipôle de Laronxe au profit de *Financière ID*

A l'unanimité, autorise le Président à signer l'acte de cession au profit de Financière ID ou son substitué intégrant la promesse unilatérale de vente portant sur une emprise d'environ 6 hectares formant partie des parcelles actuellement cadastrées C n°641, 642, 590, 684, 682 et 680 et ZD n°126, 301, 254 et 255 aux conditions suivantes : l'engagement de Financière ID ou son substitué détenu majoritairement par la Société Financière ID d'acquérir cette emprise avant le 31 janvier 2022. Le prix de 16.50 euros/m2 hors taxe, hors droits et hors frais. Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire

#### DÉLIBÉRATION N° 2020-013 - Economie - Demande de subventions pour la zone d'activités économiques de Laronxe

A l'unanimité, autorise le Président à solliciter les co-financeurs Etat et Région Grand Est pour la création de la zone de l'Actipôle de Laronxe au montant les plus hauts et s'engage à inscrire les crédits correspondants au budget principal 2020

# DÉLIBÉRATION N° 2020-014 - Tourisme / Economie - Demande de subvention pour le projet de création d'une Maison des Métiers d'Art et des Savoir-faire à Baccarat

A l'unanimité, autorise le Président à solliciter tous les partenaires financiers et notamment l'Etat, le Conseil Départemental 54, la Région Grand Est et les Fonds Européens sur la base d'un montant de 574 500 euros H.T. pour la création d'une Maison des Métiers d'Art et des Savoir-Faire à Baccarat. S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget principal 2020

#### DÉLIBÉRATION N° 2020-015 - Finances - Autorisation préalable de crédits - Dépenses d'investissement A l'unanimité, autorise le Président, conformément à l'article L. 1612.1 du C.G.C.T. à engager, liquider et

mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la Dette, selon l'affectation ci-dessous exposée. Dit que l'intégralité des dépenses engagées dans ce cadre seront intégrées au Budget Primitif 2020 de la collectivité.

	BUDGET 2019	OUVERTURE 25 %
	CCTLB	(arrondi à la l'euro in érieur)
BUDGET PRINCIPAL		
20 - Immobilisations incorporelles	1 267 384.86	316 846.00
204 - Subventions d'équipement versées	1 519 584.00	379 896.00
21 - Immobilisations corporelles	2 496 104.98	624 026.00
23 - Immobilisations en cours	3 110 400.82	777 600.00
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	8 393 474.66	2 098 368.00
BUDGET ASSAINISSEMENT		
20 - Immobilisations incorporelles	209 264.50	52 316.00
21 - Immobilisations corporelles	471 232.73	117 808.00
23 - Immobilisations en cours	3 403 509.91	850 877.00
TOTAL BUDGET ASSAINISSEMENT	4 084 007.14	1 021 001.00

DÉLIBÉRATION N° 2020-016 - Finances - Convention financière entre la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat et la Cristallerie de Baccarat pour la réalisation d'une étude d'identification des usages et des milieux d'exposition au voisinage de la Cristallerie de Baccarat

A l'unanimité, acte la convention de financement entre la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat et la Cristallerie de Baccarat, portant sur l'étude d'identification des usages et des milieux d'exposition au voisinage de la Cristallerie de Baccarat. Autorise le Président à signer cette convention ainsi que tout document relatif à cette affaire et s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2020.

DÉLIBÉRATION N° 2020-017 - Finances / Gens du voyage - Convention de reversement de l'Aide au Logement Temporaire 2 entre la SAS SG2A l'Hacienda et la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage sise chemin du Rianois à Lunéville

A l'unanimité, adopte la convention entre la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat et la SAS SG2A l'Hacienda, portant sur le reversement de l'Aide au Logement Temporaire 2 à la collectivité pour les années 2019 et 2020 et autorise le Président à la signer, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

#### DÉLIBÉRATION N° 2020-018 - Finances - Convention de partenariat avec l'association Vélolun' et attribution d'une subvention

A l'unanimité, adopte la convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat, et l'association Vélolun'. Autorise le Président à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à cette affaire. Valide le versement d'une subvention à l'association Vélolun' d'un montant de 31 098 euros et s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2020 et suivants.

#### DÉLIBÉRATION N° 2020-019 - Finances - Subvention exceptionnelle au collège Charles Guérin de Lunéville

A l'unanimité, acte le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 euros au collège Charles Guérin afin de financer un séjour culturel à Pompéi et Rome à la découverte des vestiges de l'antiquité romaine. S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2020.

# DÉLIBÉRATION N° 2020-020 [Sortie de M. Philippe ALAVOINE] - Finances - Tarifs dans le cadre de l'opération de préfiguration du Musée du Flacon et du Parfum à Baccarat

A l'unanimité, adopte les tarifs suivants : Catalogue de l'exposition de la préfiguration du Musée du Flacon et du Parfum à Baccarat : 29 €. Bijou pendentif « tortue » créé pour cette exposition : 75 €

# DÉLIBÉRATION N° 2020-021 [Retour de M. Philippe ALAVOINE] - Lecture publique - Définition d'une politique de régulation des collections

A l'unanimité, approuve la politique de régulation des collections des médiathèques de l'Orangerie et de Baccarat et détermine les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections en raison d'un mauvais état physique, d'un contenu manifestement obsolète et/ou ne répondant pas ou plus aux attentes du public ou en inadéquation avec la politique d'acquisition des fonds ou encore d'un nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins.

Dit que la mise en œuvre de la politique de régulation des collections et la signature des procès-verbaux d'élimination seront à la charge de la responsable du réseau des médiathèques.

# DÉLIBÉRATION N° 2020-022 - Assainissement – Mise en place de servitudes de tréfonds sur la commune de Moyen et versement d'indemnités

A l'unanimité, autorise le Président à signer les actes établissant les servitudes de tréfonds pour les parcelles sises sur la commune de Moyen comme listées ci-dessous. Autorise le Président à verser les indemnités correspondantes selon les montants sus mentionnés. S'engage à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2020 du budget assainissement, nature 658

Section	Parcelle	Adresse du terrain	Nom prénom Propriétaire	Adresse propriétaire	Montant de l'indemnité
ı	134	Rue du Ménil	M. HENRY Philippe Charles	14 place de la Rivière - 54830 VALLOIS	190 €
I	296	Lieu-dit « Le Village »	M. LOUIS Ludovic	8 rue de la Torterue 54118 MOYEN	57,70€
ZD	46	Lieu-dit « Tournefosse »	M. PIERREL Philippe	1 rue des Fours 54118 MOYEN	611,60 €
ı	293	Lieu-dit « Le Village »	Mme LENOIR Michèle	10 bis rue du Général Leclerc 54118 MOYEN	131,10 €
I	297	Lieu-dit « Le Village »	Mme MERCIER Marcelle épouse LAMBERT	54118 MOYEN	56,90 €
ı	300	Lieu-dit « Le Village »	Mme SOHM Marie Christine	42 Grande Rue Einville-au-Jard 54370 EINVILLE	116,50 €
I	301	Lieu-dit « Le Village »	M. GEORGEL Eric Jean Michel	23 rue des Juifs 54118 MOYEN	107,40 €
ı	289-305- 306	Lieu-dit « Le Village »	VILLAUME Daniel Jean	27 rue des Juifs 54118 MOYEN	326,60 €
ı	309	23 rue des Juifs	Mme MORGENTHALER Thérèse	1 bis rue du Chaufour 54118 MOYEN	179€

# DÉLIBÉRATION N° 2020-023 - Assainissement - Mise en place de servitudes de tréfonds sur la commune de Jolivet et versement d'une indemnité

A l'unanimité, autorise le Président à signer les actes établissant les servitudes de tréfonds pour les parcelles AD169, AD170, AD171, AD172 et AD198 sises sur la commune de Jolivet et autorise le Président à verser une indemnité de 1 euro pour l'ensemble de ces parcelles. S'engage à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2020 du budget assainissement, nature 658.

### DÉLIBÉRATION N° 2020-024 - Assainissement - Mise en place de servitudes de tréfonds sur la commune de Bénaménil

A l'unanimité, autorise le Président à signer les actes établissant les servitudes de tréfonds pour les parcelles sises sur la commune de Bénaménil comme listées ci-dessous [ces conventions ne prévoient pas d'indemnités, car celle-ci ont été compensées par la réalisation des branchements d'assainissement au frais de la CCTLB].

Section	Parcelle	Adresse du terrain	Nom prénom Propriétaire	Adresse propriétaire	Montant de l'indemnité
E	21	25 rue de la libération	Dominique CHRETIEN Michel JACQUEMIN	25 rue de la Libération – 54450 BENAMENIL	0€
Е	25	27 rue de la libération	Michèle GENTILHOMME	27 rue de la Libération - 54450 BENAMENIL	0€
E	26	29 rue de la libération	Angélique MARCHAL Maryline MARCHAL John MARCHAL	29 rue de la Libération – 54450 BENAMENIL	0€
E	30	31 rue de la libération	Mickael VINE	31 rue de la Libération – 54450 BENAMENIL	0€

E	31	33 rue de la libération	Eveline ALINI	33 rue de la Libération – 54450 BENAMENIL	0€
---	----	-------------------------	---------------	--	----

DÉLIBÉRATION N° 2020-025 - Assainissement - Prestations de service relatives à l'exploitation du service de l'assainissement collectif sur les nouvelles communes du territoire / Avenant n° 1

A l'unanimité, autorise le Président à signer l'avenant 1 du marché de prestations de service relatif à l'exploitation du service de l'assainissement collectif sur les nouvelles communes du territoire

DÉLIBÉRATION N° 2020-026 - Propreté - Prise en charge de la collecte et du traitement des ordures ménagères pour les manifestations ponctuelles du territoire de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat

A l'unanimité, autorise le Président à accorder la prise en charge par la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat des factures relatives à la mise en place de bacs d'ordures ménagères lors de certaines manifestations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

DÉLIBÉRATION N° 2020-027 - Propreté - Avenant n°1 au contrat de repise de matériaux issus de la collecte sélective avec PAPREC

A l'unanimité, autorise le Président à signer l'avenant n° 1 du contrat type de reprise option filières avec la société PAPREC

DÉLIBÉRATION N° 2020-028 - Propreté - Contrat de reprise et recyclage du standard plastique « Flux développement » avec CITEO

A l'unanimité, autorise le Président à signer le contrat type pour la reprise et le recyclage du standard plastique « flux développement »

DÉLIBÉRATION N° 2020-029 - Urbanisme - Etablissement d'un périmètre élargi de Projet Urbain Partenarial (PUP) sur le secteur de « *La Croisette* » à Azerailles et Délégation au Président pour la signature d'une première convention

A l'unanimité, approuve le projet de convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) relative à la Tranche 1 du Secteur de « La Croisette » entre la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat, la Commune d'Azerailles et le propriétaire visé dans le projet de convention. Approuve le programme des équipements publics et le plan du périmètre du PUP et autorise le Président à signer la convention de PUP. Approuve, pour une durée de 15 ans, le périmètre de PUP, à l'intérieur duquel les propriétaires fonciers, les aménageurs ou les constructeurs qui se livrent à des opérations d'aménagement ou de construction participent, dans le cadre de conventions de PUP, à la prise en charge des équipements publics, qu'ils soient encore à réaliser ou déjà réalisés, dès lors qu'ils répondent aux besoins des futurs habitants ou usagers de leurs opérations. Approuve les modalités de partage des coûts des équipements publics et précise que le périmètre de PUP sera reporté en annexe du PLU d'Azerailles. Dit que la présente délibération sera affichée au siège de la Communauté de communes durant au moins un mois

DÉLIBÉRATION N° 2020-030 - Economie – Autorisation de cession d'un terrain par l'Etablissement Public Foncier de Lorraine au profit de la SCI IMMO XS

A l'unanimité, autorise l'Etablissement Public Foncier de Lorraine à céder le terrain d'environ 1,4 hectare sis sur la zone des Mossus à la SCI IMMO XS sise à Lunéville, au montant de 5,5 euros hors droits et taxes du m². Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Fait à Baccarat, le 23 janvier 2020

La Secrétaire de séance, Virginie BURTIN.

Burlis

Baccon Ba

Le Président, Laurent de GOUVION SAINT CYR.

2.4 すびん